

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

Enquête relative à :

Au projet d'Aménagement de douze SAVS sur le fleuve Oyapock (Maison Kangré, Petit Aka, Samacou, Alalio, Koumalawa, Maripa, Oulapaleya, Moutoussi, Oulwa, Oulwa aval et Palangva) et sur la rivière Camopi (Saint Marvais), au titre de la loi sur l'eau.

En exécution de l'arrêté du DEAL/UPR/N° 245
de Monsieur le préfet de la Région Guyane.

je, soussigné(e), Monsieur Eric HERMAN Commissaire Enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 16 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

1 mois, du 02 janvier au 04 février 2019 inclus

les Lundi 07/01/19 de 10h 00 à 12h 00 et de 15h 00 à 18h 00

Mercredi 09/01/19 de 09h 00 à 12h 00 et de 16h 00 à 18h 00

Vendredi 11/01/19 de 09h 00 à 12h 00 et de / à /

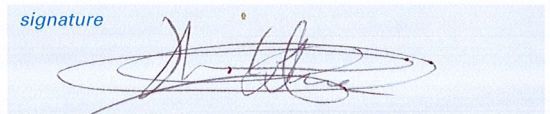
Lundi 04/02/19 de 10h 00 à 12h 00 et de / à /

les observations du public.

A Katoury,

signature

le 02 janvier 2019



Première journée :

le _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

1 - Observations de M⁽¹⁾ _____

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

HC

Je suis réservé sur l'impacte que causeront les déplacements de rochers
les fouilles pour réaliser les chenaux ??? Est-ce qu'il n'y aura pas
d'assèchement des berges en saison sèche ? Est-ce que le débit de
l'eau dans les chenaux réalisés ne seront pas trop forte et
dangereuse pour le trafic en raison ^{de} pleuvirose et hautes eaux.
Si tout ces aspects ne sont pas négative pour l'environnement et
pour le trafic fluvial des biens et des personnes, je suis d'accord.
pour une amélioration de passage des ~~Amants~~ *Amants*, Charles Piff

Le 3^{er} / 01 / 2019